



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E30672

VALABLE JUSQU'AU 01/12/2024

ÉDITÉ LE 16/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/01/1986

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 05/04/2013  
7 700

Capital :

Raison sociale : ENTREPRISE DE PLOMBERIE CHAUFFAGE ELECTRICITE JEAN LOUIS LEJOT

6 ROUTE DES FOURS A CHAUX  
36400 LOUROUER ST LAURENT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHATEAUROUX CEDEX 1986B00010

Téléphone : 02 54 48 12 42

Fax : 02 54 48 49 34

Siret : 334 515 376 00013

Portable :

Code NACE :

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 6105550

E-mail : sas.lejot@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 78114648

Responsabilité légale :

LEJOT YANN PRÉSIDENT / LEJOT JEAN-LOUIS DIRECTEUR

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 78114648

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/03/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/09/2021
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	06/07/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/03/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/07/2022
o Ventilation mécanique	24/09/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS  
959, RUE DE LA BERGERESSE  
CS 70606  
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.